

Double diplôme franco-anglais en droit

Licence et Master 1 de droit / LL.B

de la European School of Law (Université Toulouse 1)
et de l'Institute of Law de Jersey (Centre de l'université de Londres)

Pour valider le LL .B, les étudiants doivent valider l'intégralité des matières de droit anglais en obtenant une note minimale de 40/100 à chacun des examens isolément.

Pour valider chacune des années de la Licence et du Master 1, les étudiants doivent avoir obtenu la moyenne générale (supérieure ou égale à 10/20) à chacune des années du cursus. Les notes des examens prévus pour chacun des cours composant chaque année universitaire sont prises en compte pour le calcul de la moyenne générale de l'année universitaire. A cette fin, les notes obtenues aux examens de droit anglais sont converties en notes sur 20 suivant la grille de conversion en usage pour les double diplômes franco-anglais à l'Université Toulouse 1 Capitole (pour information : 10/20 = 40%).

Première année :

Les étudiants passent, à l'Institute of Law de Jersey, les examens correspondant aux matières suivantes :

Legal System and Methods
Contract law
Public law

Criminal law
Droit constitutionnel (droit français)
Droit administratif (droit français)

En vue de l'obtention du LL.B, ils doivent valider (note supérieure ou égale à 40%) chacune des matières de droit anglais, isolément. Une session de rattrapage est prévue au mois de septembre par l'Université de Londres pour les étudiants qui auraient échoué à certaines matières de droit anglais (ils peuvent en repasser deux).

Pour pouvoir être inscrits en deuxième année de Licence à UT1, les étudiants doivent, au moment des inscriptions en septembre, avoir obtenu à l'ensemble des examens de ces six cours une moyenne générale minimale de 10/20.

Nb : Les notes des matières de droit anglais ainsi que de droit français sont prises en compte dans la moyenne générale.

En cas d'échec, les étudiants quittent le double diplôme. Ils peuvent se réinscrire en première année de droit classique à UT1 ou continuer le LL.B seul. S'ils en font la demande, ils peuvent dans certains cas être autorisés à redoubler cette première année à l'Institute of Law de Jersey (en s'acquittant des droits d'inscription prévus). Ils se réinscrivent alors à UT1 en première année de double diplôme.

Deuxième année :

Les étudiants passent, à l'Institute of Law de Jersey, les examens correspondant aux matières suivantes :

Tort Law
Trust law
Land law

European Union law
Droit privé (droit français)
Droit pénal (droit français)

En vue de l'obtention du LL.B, ils doivent valider (note supérieure ou égale à 40%) chacune des matières de droit anglais, isolément. Une session de rattrapage est prévue au mois de septembre par l'Université de Londres pour les étudiants qui auraient échoué à certaines matières de droit anglais (ils peuvent en repasser deux).

Pour passer en troisième année de Licence à UT1, les étudiants doivent, au moment des inscriptions en septembre, avoir obtenu à l'ensemble des examens de ces six cours une moyenne générale minimale de 10/20.

Nb : Les notes des matières de droit anglais sont prises en compte dans la moyenne générale.

En cas d'échec, les étudiants quittent le double diplôme : ils peuvent s'inscrire en L2 de droit « classique » à UT1 ; ils peuvent également choisir d'être transféré vers un LL.B, s'ils satisfont aux critères minimum exigés pour continuer ledit LL.B.

Par ailleurs, le jury d'examen de l'Institute of Law de Jersey, sous réserve des règles de l'University of London, peut permettre aux étudiants qui en font la demande de redoubler cette deuxième année à l'Institute of Law de Jersey (en s'acquittant des droits d'inscription prévus). Ils sont alors réinscrits à UT1 en deuxième année de double diplôme.

Troisième année :

Les candidats suivent les cours conduisant à l'obtention d'une Licence en droit, conformément aux règles, aux règlements et aux exigences relatives au cursus universitaire édictés par l'Université Toulouse 1 Capitole.

Il est permis à tout candidat ne satisfaisant pas aux conditions requises pour l'obtention de la Licence en Droit, de se présenter à la deuxième session (juin) ou de redoubler, conformément aux règles, aux règlements et aux exigences relatives au cursus universitaire édictés par l'Université Toulouse 1 Capitole.

En vue de l'obtention du LLB, les étudiants doivent également valider une matière restante de Droit anglais : **Jurisprudence**. L'examen pourra être passé soit à l'Institute of Law de Jersey, soit dans un des centres d'examen agréés en France. (Cette exemption des autres matières de troisième année ne concerne que les étudiants de ce double diplôme, par convention avec l'Université de Londres).

Quatrième année :

Les candidats suivent les cours conduisant à l'obtention d'un Master 1 en Droit, conformément au règlement et aux modalités de déroulement des études en vigueur à l'Université Toulouse 1 Capitole (mention au choix parmi l'offre de formation de la faculté de droit d'UT1 – sauf mention « Science politiques »).

Il est permis à tout candidat ne satisfaisant pas aux conditions requises pour l'obtention de la quatrième année (Master I) en Droit, de se présenter à la deuxième session (juin) ou de redoubler, conformément aux règles, aux règlements et aux exigences relatives au cursus universitaire édictés par l'Université Toulouse 1 Capitole.

Ces règles sont soumises à modification soit de l'Institute of Law, soit de l'Université de Londres, soit d'UT1. Ces modifications seront publiées dès que possible, au moment de leur adoption.